

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Dubernard, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« sera »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.